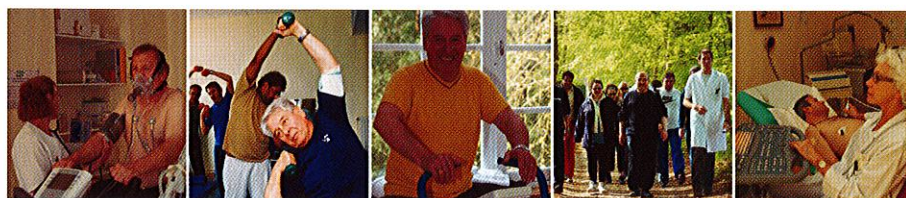




CENTRE DE RÉADAPTATION CARDIAQUE

LÉOPOLD BELLAN



VOTRE LIVRET D'ACCUEIL

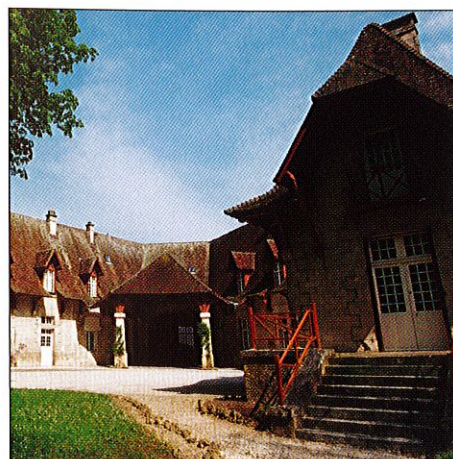
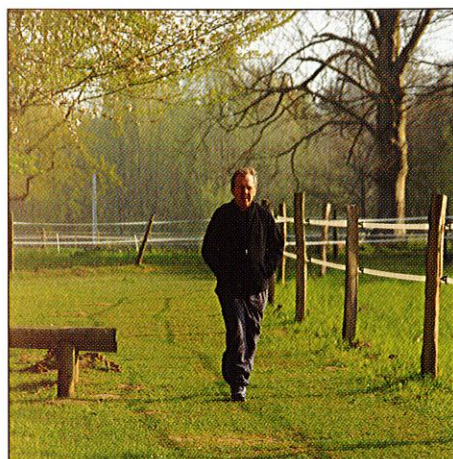


SOMMAIRE

POUR VOUS JOINDRE : communiquez vos coordonnées à votre entourage

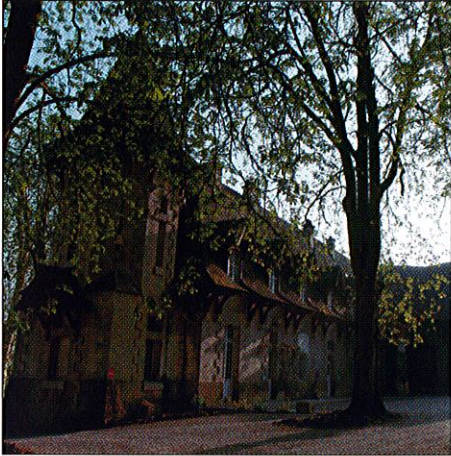
Votre N° de chambre :

Votre N° de ligne téléphonique : **03.44.75.50**.....



Bienvenue	3
Un accueil personnalisé et chaleureux	4
Des soins performants dans un cadre privilégié	5
Une équipe pluridisciplinaire	
pour un programme de réadaptation actif	6
Un lieu de vie de grande qualité	8/9
Vos droits et devoirs	10/11
Votre sortie	12
Charte de la personne hospitalisée	13
L'organisme gestionnaire	14

BIENVENUE



Madame, Monsieur,

Soyez bienvenu dans notre établissement.
Grâce à la qualité de l'extention et de la réhabilitation,
vous trouverez dans nos locaux et dans le parc tout
le confort nécessaire à votre séjour :

A votre réadaptation d'abord :
ses équipes spécialisées et le plateau technique
entièrement modernisé vous apporteront les conditions
nécessaires à votre réadaptation.
Vos efforts vous permettront de
progresser dans un milieu propice.

A votre hébergement ensuite : les lieux de vie
ont été pensés pour offrir confort et bien-être.
Des chambres, claires, spacieuses vous garantiront
le calme et l'intimité, et des espaces communs et conviviaux
vous seront proposés pour des occupations ludiques
en dehors de vos activités soutenues au cours de la journée.

Ce livret d'accueil vous permettra de découvrir notre
établissement, ses personnels, ses équipements, ses règles de vie,
d'y trouver tout simplement les renseignements pratiques
dont vous aurez besoin pendant votre séjour.

Je vous souhaite la bienvenue et vous encourage
dans vos efforts pour une réadaptation optimale.

Le directeur.

UN ACCUEIL PERSONNALISÉ ET CHALEUREUX



Vous êtes accueilli aujourd'hui par le personnel des Admissions qui est chargé de mettre en place votre dossier administratif. Ce personnel sera également présent tout au long de votre séjour, pour suivre ou faciliter vos démarches auprès des différents organismes.

UNE ÉCOUTE CHALEUREUSE, DE L'ACCUEIL ...

... JUSQU'À VOTRE INSTALLATION EN CHAMBRE

Dès ce contact les principales informations concernant votre séjour vous seront données.

Pour parfaire votre information et votre intégration, l'accueil personnalisé se poursuivra dans le service. Une infirmière ou une aide soignante, vous installera dans votre chambre et vous présentera plus précisément le fonctionnement de l'établissement.



Les frais d'hospitalisation sont généralement pris en charge à 100 % pour une durée maximale de 30 jours. Si ce n'est pas le cas, le ticket modérateur (20 %) sera pris en charge par votre mutuelle, si vous en avez une. Dans le cas contraire, nous vous en demanderons le règlement en fin de séjour.

LE FORFAIT JOURNALIER :

S'il n'est pas pris en charge par votre mutuelle, est à régler lors de votre sortie à l'accueil.

LA CHAMBRE PARTICULIÈRE :

A votre demande et selon les disponibilités, une chambre particulière pourra vous être attribuée.

LES AUTRES PRESTATIONS :

La télévision et/ou le téléphone pourront être mis en service dans votre chambre et seront à votre charge.

DES SOINS PERFORMANTS

DANS UN CADRE PRIVILÉGIÉ

Situé dans l'Oise, près de Compiègne, au cœur de la forêt de Laigue, l'établissement dispose de 53 lits d'hospitalisation complète et de 5 places ambulatoires.

L'établissement accueille des patients pour une réadaptation cardiaque :

- après une intervention cardio-vasculaire (pontage aorto-coronaire, remplacement valvulaire, chirurgie vasculaire...)
- présentant des facteurs de risque cardio-vasculaire majeurs non maîtrisés (obésité, diabète, hypertension, cholestérol...)
- porteurs d'affections cardio-vasculaires chroniques mal équilibrées ou invalidantes, nécessitant une surveillance, une réadaptation (insuffisance cardiaque, artérite des membres inférieurs...)

UNE ÉQUIPE DE 65 PERSONNES

(ADMINISTRATIFS ET SOIGNANTS) :

- des cardiologues
- des kinésithérapeutes
- un cadre de santé coordonnant infirmières et aides soignantes
- une psychologue-tabacologue
- deux diététiciennes
- une assistante sociale
- une pharmacienne

VOUS PROPOSE :

- de lutter contre la sédentarité par l'exercice physique
- d'aider au sevrage tabagique
- de perdre du poids
- de gérer le stress
- d'équilibrer un diabète, de corriger une hypertension artérielle ou encore d'optimiser une cholestérolémie

GRÂCE À SON PLATEAU TECHNIQUE PERFORMANT :

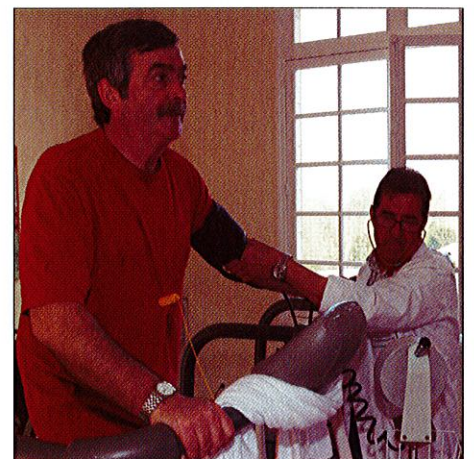
- une salle d'épreuve d'effort avec vélo et tapis
- une salle d'échographie
- une salle de radiologie
- 2 salles de kinésithérapie et un parcours de santé extérieur
- un box d'électrostimulation
- une salle de réanimation



L'équipe soignante

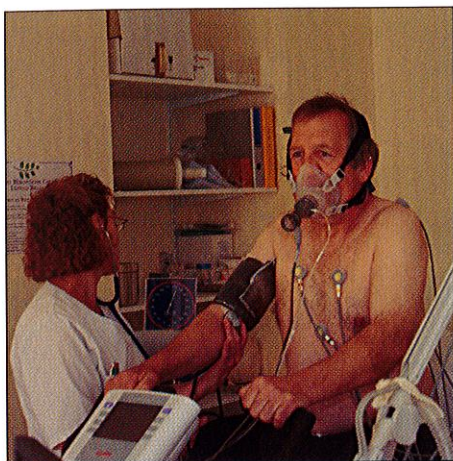


« Les étangs » au cœur du parc de 12 hectares.



Surveillance au cours d'une séance de kinésithérapie

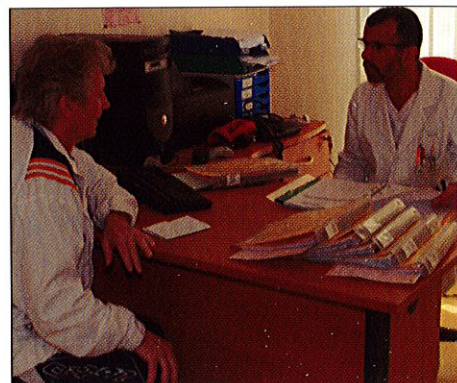
UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE



Epreuve d'effort

LA PRISE EN CHARGE MÉDICALE :

- Une consultation d'entrée suivie d'une ou plusieurs consultations par semaine selon les besoins.
- Des examens complémentaires nécessaires à l'établissement du programme de ré-entraînement adapté et à son suivi.



Consultation médicale



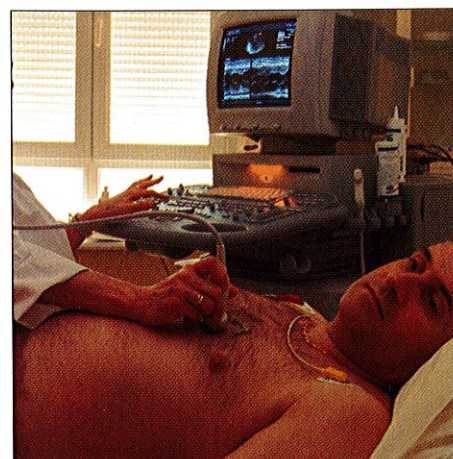
Exercices physiques tout au long du parcours du cœur

LA KINÉSITHÉRAPIE

Après un premier entretien, et selon la prescription médicale, une équipe de kinésithérapeutes prend en charge vos activités physiques, organisées du lundi matin au samedi matin inclus: kinésithérapie respiratoire, séances de gymnastique, entraînement sur vélo ou tapis roulant, activités en plein air. Pour ces activités, des vêtements confortables et des chaussures de sport sont indispensables.



Séance de kinésithérapie respiratoire



Echographie cardiaque

LA PRISE EN CHARGE INFIRMIÈRE

Une équipe d'infirmières et d'aides soignantes assure l'accueil, les soins et organise le planning de vos activités.

Le Cadre de santé, se tient à votre disposition pour tout renseignement au sujet de l'organisation des soins.

POUR UN PROGRAMME DE RÉADAPTATION ACTIF

ACTIVITÉS ÉDUCATIVES COMPLÉMENTAIRES

Des actions d'information et de formation sont développées par les médecins, infirmières et kinésithérapeutes.

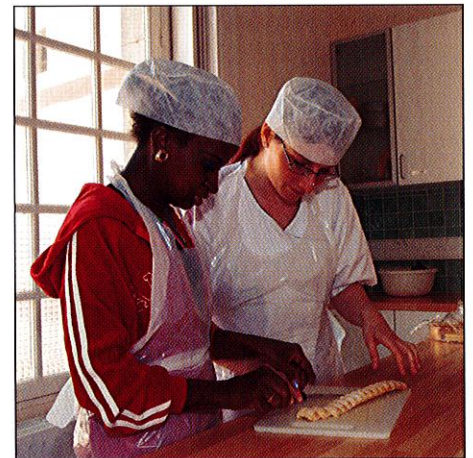
- Des conférences médicales sur les différentes maladies cardiovasculaires
- Un programme d'éducation sur le diabète
- Une éducation thérapeutique : pourquoi et comment bien prendre son traitement



Cours d'éducation thérapeutique animé par une infirmière

LA PRISE EN CHARGE DIÉTÉTIQUE

Une bonne alimentation étant indispensable à la prévention des maladies cardio-vasculaires, notre diététicienne vous recevra en consultation individuelle, et vous proposera des cours d'éducation nutritionnelle ainsi que des ateliers de cuisine diététique auxquels votre conjoint pourra assister.



Atelier diététique

LA PRISE EN CHARGE PSYCHOLOGIQUE ET TABACOLOGIQUE

Une psychologue-tabacologue pourra vous recevoir à votre demande ou à celle de votre cardiologue : les maladies cardiaques sont en effet très souvent à l'origine de situations d'angoisse. Un soutien psychologique peut aider à y faire face. Elle assure également une aide à l'indispensable sevrage tabagique, facteur aggravant de la récidence.

LA PRISE EN CHARGE SOCIALE

Notre assistante sociale vous accompagnera dans le suivi de vos démarches administratives et sociales. Elle vous aidera également pour un retour à domicile dans les meilleures conditions. Si ce retour est difficile, elle vous guidera, ainsi que votre entourage dans la recherche d'institutions spécialisées.



Partage du repas après l'atelier diététique

UN LIEU DE VIE



Une chambre individuelle

QUALITÉ DE L'HÉBERGEMENT

Votre chambre, spacieuse et lumineuse, dispose d'un équipement de sécurité. Vous y trouverez :

- un système d'appel relié à l'infirmerie
- une salle d'eau avec douche et toilettes
- une ligne téléphonique directe et un téléviseur dont la mise en service est à demander à l'accueil.



La salle de restaurant

QUALITÉ DE LA RESTAURATION

Une attention particulière est portée à la qualité de vos repas.

Notre personnel de restauration en collaboration avec notre diététicienne vous proposent une qualité gustative et une recherche d'originalité, dans le respect de votre régime alimentaire.

Votre entourage est également le bienvenu pour partager vos repas, après réservation auprès de l'hôtesse d'accueil.

Les repas ne sont servis dans les chambres que sur prescription médicale.

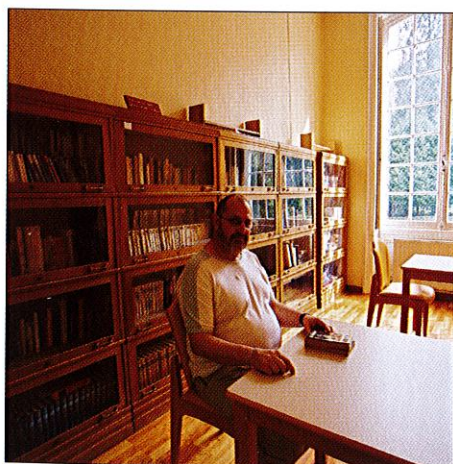
HORAIRES DES REPAS

Petit-déjeuner à 8h

Déjeuner à 12h

Goûter à 15h30

Dîner à 19h

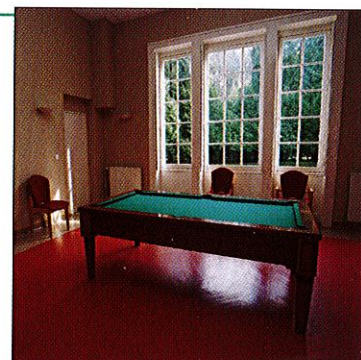


La bibliothèque

POUR FAVORISER LES ÉCHANGES ET AGRÉMENTER VOTRE SÉJOUR,

Des espaces de détente sont à votre disposition

- un salon de détente
- une salle de télévision
- une salle de billard
- une bibliothèque
- un cyber centre (Internet et e-mail).



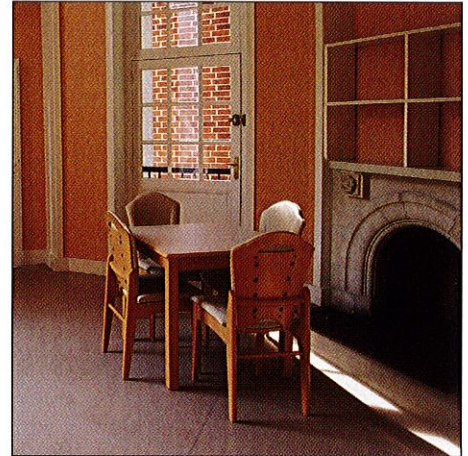
La salle de billard

DE GRANDE QUALITÉ

VISITES

Sauf contre indication médicale, les visites sont autorisées à partir de 13h30 et jusqu'à 20h. Cependant les activités de réadaptation sont obligatoires et prioritaires. Veillez à prévenir vos familles et amis de vos disponibilités. Vous avez le droit de refuser la visite de personnes que vous ne désirez pas voir, ou de refuser certains appels téléphoniques. Il faut alors en informer le Cadre de santé. Dans leur intérêt, les enfants de moins de 15 ans ne sont pas admis à l'intérieur des locaux.

Une sortie le week-end peut être autorisée, sur avis médical après votre première semaine de séjour. Vous devez en faire la demande auprès de votre médecin avant le Jeudi.



Le salon de détente

VIE PRATIQUE

Linge et effets personnels

Nous fournissons une grande serviette pour les activités physiques, mais ni linge de toilette, ni serviettes de table. Il est par ailleurs indispensable d'apporter une tenue confortable, des chaussures de sport et des chaussons. Une laverie (machine à laver et sèche linge) est mise à votre disposition. Les jetons et les doses de lessive sont disponibles à l'accueil.

Objets de valeur

Il est vivement déconseillé de conserver de l'argent et objets de valeur dans votre chambre. Un coffre est à votre disposition à l'accueil. Les dépôts et les retraits ne peuvent se faire qu'aux horaires d'ouverture. La Direction décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte, si ces précautions ne sont pas respectées conformément aux dispositions réglementaires.

Courrier

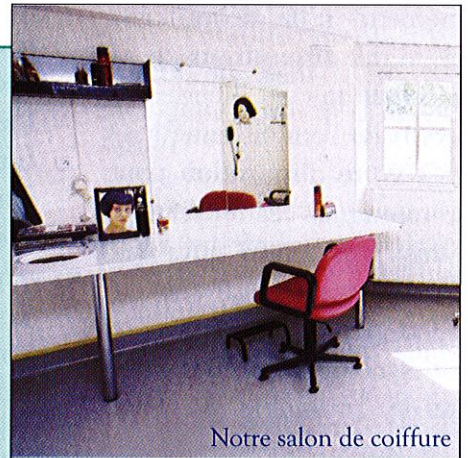
Le courrier est distribué à l'accueil. Pour vos envois, une boîte aux lettres est située devant l'accueil.

Des services en plus

Vous pourrez prendre rendez-vous avec une coiffeuse et / ou un pédicure auprès de l'hôtesse d'accueil.

Culte

Certaines dispositions peuvent être prises afin de respecter votre religion. Vous pouvez, si vous le souhaitez, rencontrer un ministre du culte de votre choix. Une liste est à votre disposition à l'accueil.



Notre salon de coiffure

VOS DROITS ET DEVOIRS

L'ÉTABLISSEMENT VEILLE AU RESPECT DE VOS DROITS...

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS LOI DU 06.01.78

Cet établissement dispose d'un système informatique destiné à gérer le fichier de ses patients, et à réaliser le cas échéant, des travaux statistiques ceci dans le strict respect du secret médical.

Sauf opposition justifiée de votre part, certains renseignements vous concernant, recueillis à l'occasion de la consultation feront l'objet d'un enregistrement informatique réservé exclusivement à l'usage médical.

Conformément à la déontologie médicale et aux dispositions de la loi « informatique et libertés », les médecins de l'établissement se tiennent à votre disposition pour vous communiquer ces renseignements, ainsi que toutes informations nécessaires sur votre état de santé. Tout médecin désigné par vous peut également prendre connaissance de l'ensemble de votre dossier médical.

LOI DU 4 MARS 2002 RELATIVE AUX DROITS DES PATIENTS

Elle est en vigueur dans l'établissement. Elle permet au patient ou à sa famille d'avoir communication des pièces du dossier soit sur place, soit par le biais de photocopies.

Elle crée, par ailleurs, la Commission de relation avec les usagers qui répondra à vos demandes d'explications si vous estimez avoir subi un préjudice au cours de votre séjour. Vos suggestions et questionnaires de satisfaction y sont également analysés dans le cadre de notre démarche qualité. Des représentants des usagers (anciens patients, représentants d'association) siègent dans cette instance afin d'y apporter leurs expériences.

Toute demande concernant ces points doit être faite au directeur par courrier recommandé ou en sollicitant un rendez-vous auprès de l'hôtesse d'accueil.

LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

La loi du 22 avril 2005 et le décret du 6 février 2006 autorisent toute personne majeure à rédiger des directives anticipées pour le cas où elle serait un jour hors d'état d'exprimer sa volonté. Ces directives anticipées indiquent ses souhaits relatifs à sa fin de vie concernant les conditions de la limitation ou de l'arrêt de traitement. Cette directive anticipée doit être écrite, datée, signée et doit être l'expression d'une volonté libre et éclairée.

LIBERTÉ DE CIRCULATION

La politique de respect des droits du patient a conduit l'établissement à ne pas restreindre la liberté de circulation du patient dans l'enceinte de l'établissement. Des plans disponibles à l'intérieur des locaux et dans le livret d'accueil, permettent de distinguer les locaux réservés aux patients de ceux réservés au personnel. D'autre part, il est important de signaler que les patients désirant sortir de l'enceinte de l'établissement doivent demander une autorisation médicale.

LA PERSONNE DE CONFIANCE

Vous avez la possibilité en entrant au Centre de désigner une personne de confiance (loi N°2002-303 du 4 mars 2002) qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant et qui sera consulté au cas où vous seriez dans l'impossibilité d'exprimer votre volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Cette désignation est faite par écrit, elle est révocable à tout moment. Si vous le souhaitez, la personne de confiance vous accompagne dans vos démarches et assiste aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions.

NON DIVULGATION DE PRÉSENCE

L'établissement, soucieux des droits du patient, a mis en place la possibilité de non-divulgation de présence. Si un patient le souhaite, et à sa demande expresse, une procédure permet que sa présence ne soit divulguée à personne, aussi bien à l'accueil, qu'au standard téléphonique et dans le service.

POUR VEILLER AU RESPECT DE TOUS CES PRINCIPES,
NOS COMMISSIONS SE RÉUNISSENT RÉGULIÈREMENT.

LE COMITÉ DE LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES

Le CLIN est en place au Centre Léopold Bellan depuis 1999. Assisté par une Équipe Opérationnelle d'Hygiène et de Correspondantes en hygiène, il mène une politique de prévention des infections nosocomiales :

- l'analyse régulière de l'environnement des malades
- la formation des personnels
- une information des patients et des familles si nécessaire.

LA COMMISSION DE RELATION AVEC LES USAGERS

Elle veille au respect des droits édictés dans la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des patients. Une fiche spécifique précisant sa composition et son fonctionnement vous est remise en annexe.

LE COMITÉ DE LUTTE CONTRE LA DOULEUR

Un comité de lutte contre la douleur (CLUD) est en place dans l'établissement depuis 2002. Ce comité permet d'apprécier les besoins spécifiques du patient concernant la gestion de sa douleur, en particulier d'évaluer précisément celle-ci, et lui proposer plusieurs solutions. L'ensemble du personnel, est à l'écoute des patients pour réagir immédiatement devant toute douleur ressentie. Un contrat d'engagement de prise en charge de la douleur vous est remis à la fin de ce livret.

LES VIGILANCES

Pour la sécurité des patients, des commissions spécifiques sont chargées de surveiller les effets indésirables pouvant survenir lors des thérapeutiques : hémovigilance pour les produits sanguins, matériovigilance pour les dispositifs biomédicaux, pharmacovigilance pour les médicaments.

Une surveillance particulière conforme aux dispositions du décret du 24 janvier 1994 est exercée sur les patients ayant subi une transfusion sanguine avant leur hospitalisation dans l'établissement. Avec leur accord, ils bénéficient d'examens biologiques trois mois après la transfusion.

LA CELLULE QUALITÉ

L'établissement met en œuvre depuis 1999, une démarche qualité. Celle-ci a conduit la Haute Autorité de Santé à délivrer, en mai 2006, une certification sans réserve pour les bonnes pratiques appliquées au sein du Centre de Réadaptation Cardiaque.

Aujourd'hui, le travail continue, sous la responsabilité de notre assistante qualité, en partenariat avec l'ensemble des équipes soignantes, logistiques et administratives.

LE RESPECT DES BONNES RÈGLES DE VIE COMMUNE PERMET ÉGALEMENT UN SÉJOUR RÉUSSI.

Pour la sécurité de votre traitement,
vous ne devez pas, sauf avis médical, vous faire remettre des denrées, boissons ou médicaments.

Téléphone mobile

Les téléphones portables doivent être maintenus en position arrêt dans l'enceinte de l'établissement en raison du risque de perturbation des appareils médicaux.

Bruit

Radio, téléviseurs peuvent incommoder votre voisin. Évitez les conversations bruyantes. Il vous est recommandé, ainsi qu'à vos visiteurs, la plus grande courtoisie autant à l'égard des autres patients que du personnel.

Hygiène

Confort et santé passent par une bonne hygiène. Une tenue de ville propre est exigée tous les jours.

Tabac et alcool,

sont strictement interdits par mesure de santé publique, d'hygiène et de sécurité. Le non-respect de ces interdictions peut entraîner le renvoi de l'établissement.

Les pourboires,

sont formellement interdits au personnel du Centre par la Convention Collective et le règlement intérieur.

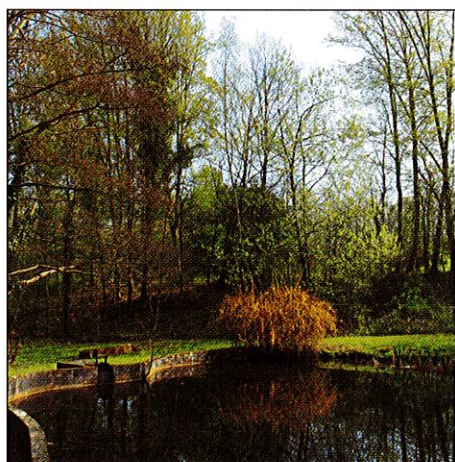
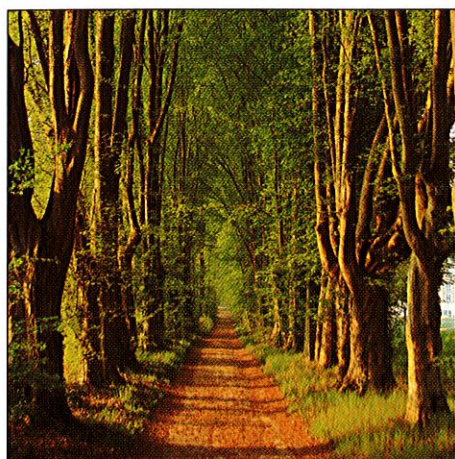
Détérioration

Prenez soin des locaux, du mobilier, du matériel, et de la nature. En cas de disparition d'objet, de dégradation ou de casse dont vous (ou vos visiteurs) pourriez être responsable, la Direction se réserve le droit de réclamer les frais de remplacement ou de remise en état. L'affichage sur les murs de votre chambre n'est pas autorisé.

Sécurité incendie

En cas d'incendie, gardez votre sang-froid, n'utilisez pas l'ascenseur, n'empêchez pas la fermeture des portes coupe-feu, gardez portes et fenêtres fermées. Alerte le personnel et suivez ses instructions.

VOTRE SORTIE



La date de sortie est fixée par le médecin à l'occasion d'une consultation. Une ordonnance pour un mois de traitement vous sera remise ainsi qu'un courrier pour votre médecin de famille et votre cardiologue.

Bulletin de situation, arrêt de travail, bon de transport complèteront votre dossier de sortie.

Si vous demandez une sortie contre avis médical, il vous faudra signer une décharge. À défaut, un certificat faisant foi sera rédigé par deux membres du personnel.

Un questionnaire de satisfaction est destiné à recueillir votre avis et vos observations sur les conditions de votre séjour. Une boîte, située dans le hall d'accueil vous permettra de le déposer de manière anonyme.

AVANT VOTRE DÉPART, PENSEZ À

- régler vos frais de séjour
- déposer la clé de votre chambre
- retirer vos documents de sortie auprès des services administratifs (accueil - admissions) et à déposer votre pilulier en salle de soins.

Vous quitterez l'établissement par vos propres moyens. Le remboursement de vos frais de déplacements peut être demandé à votre caisse d'assurance maladie. En cas d'impossibilité, le Centre peut vous fournir une liste de sociétés d'ambulances.

DES ASSOCIATIONS PARTENAIRES

peuvent vous aider, vous conseiller et vous informer pour le suivi des mesures préventives de la maladie cardio-vasculaire.

Le Pôle de Prévention et d'Éducation du patient de Compiègne (secteur 7). Ce pôle offre des consultations gratuites pour l'aide au sevrage tabagique et l'éducation nutritionnelle. Il organise également des activités plus générales visant à développer dans le secteur la politique de prévention des maladies cardio-vasculaires afin d'en diminuer la fréquence et la gravité.

Vous trouverez, en annexe, toute information complémentaire, et les coordonnées de ces diverses associations.

Le club « cœur et santé » est une association, dépendant de la Fédération Française de Cardiologie, qui est parrainée par le Docteur Calibre, cardiologue dans notre établissement. Elle est ouverte à toutes les personnes - malades du cœur ou non - motivées par la prévention des maladies cardiovasculaires et la réadaptation cardiaque.

L'ACROL qui regroupe d'anciens patients ayant séjourné dans notre établissement, gère la bibliothèque et propose régulièrement des animations durant votre séjour. Des événements, rencontres et conférences sont organisés regroupant les anciens patients d'Ollencourt afin d'apporter une aide à travers les expériences vécues.

CHARTRE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE



Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'**un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



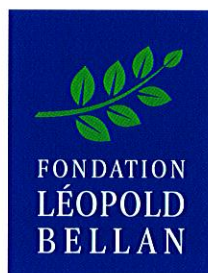
La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

www.sante.gouv.fr

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

L'ORGANISME GESTIONNAIRE



La Fondation Léopold Bellan, issue de l'Association Léopold Bellan, créée en 1884 et reconnue d'utilité publique en 1907, est l'organisme gestionnaire du Centre.

Le siège de la Fondation Léopold Bellan se situe à Paris, 64 rue du Rocher, dans le 8^{ème} arrondissement.

La Fondation Léopold Bellan assure une présence reconnue dans quatre secteurs d'activités:

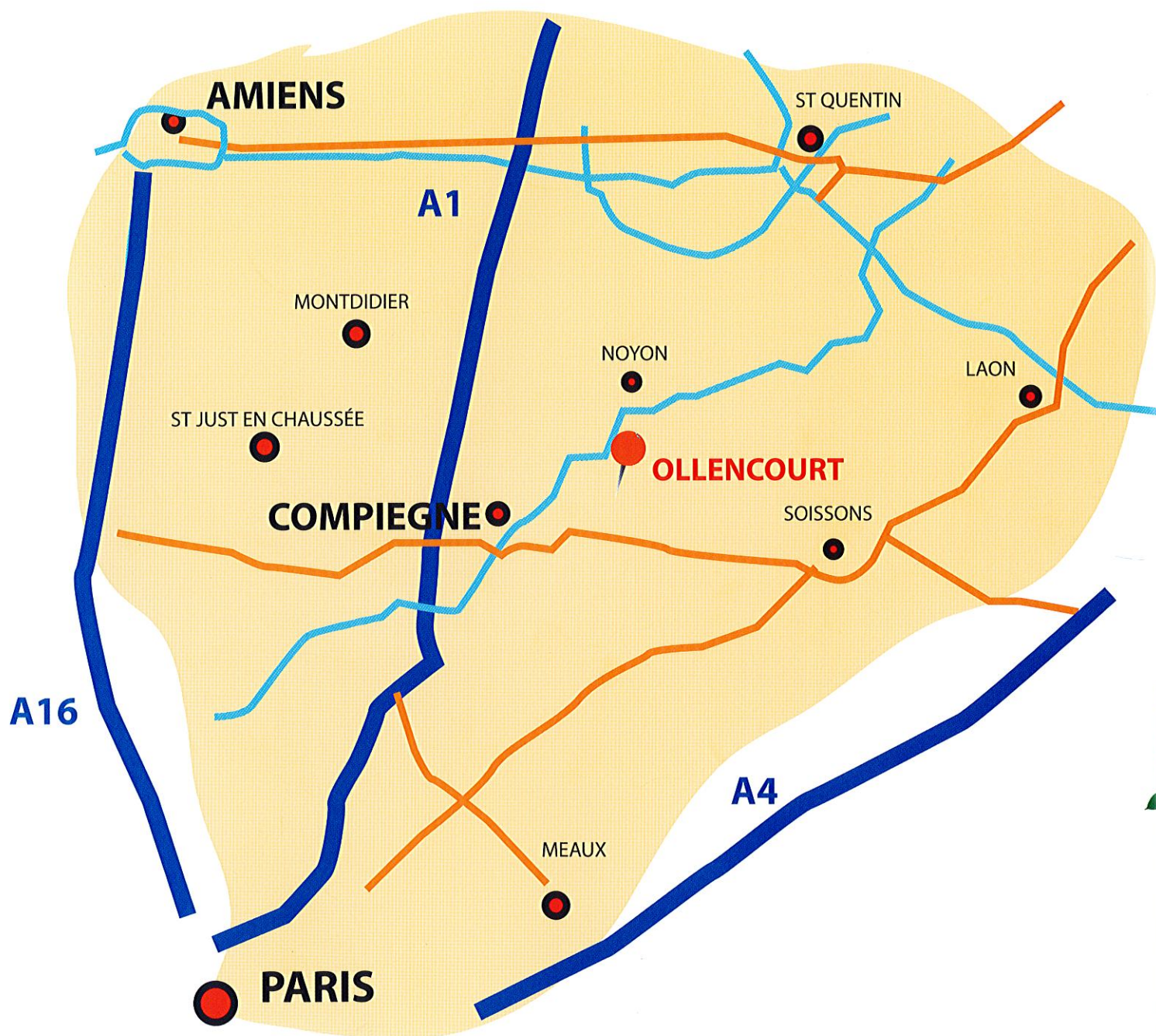
- la santé,
- les personnes âgées dépendantes,
- le handicap mental, psychique, sensoriel,
- l'enfance en danger et les jeunes en difficulté sociale.

Elle compte à ce jour :

34 établissements et services,
1900 professionnels salariés,
300 bénévoles.

Pour mieux la connaître, nous vous invitons à consulter son site Internet :
www.fondation.bellan.fr

PLAN D'ACCÈS



CENTRE DE RÉADAPTATION CARDIAQUE

38, rue de Choisy - OLLENCOURT - 60170 TRACY LE MONT

Tél. 03.44.75.50.00 - Fax 03.44.75.50.04

cardio.ollencourt@bellan.fr

www.ollencourt.bellan.fr